

Mise à jour des chiffres de paye*



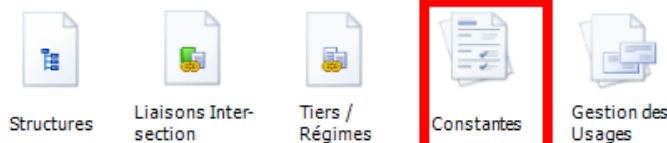
La mise à jour des chiffres de paye peut se faire de deux manières :

Manuellement en allant dans les différents écrans permettant de saisir :

- Les constantes générales, menu Paramètres généraux\Structures\Constantes.
- Les cotisations (URSSAF uniquement)
- Les listes de taux et valeurs, menu Paramètres généraux\Fichiers généraux\Taux et valeurs

Paramètres Généraux

1 Structures



2 Fichiers Généraux



Automatiquement, en cliquant sur Mettre à jour, sur le tableau de bord.

CHIFFRES CLES

[Mettre à jour](#)

10,57 S.M.I.C. Horaire
1603,12 S.M.I.C. Mensuel
2564,99 1.6 x SMIC
3428,00 PLSS mensuel 3,820 VP 66
3,76 Minimum garanti

Avant la mise à jour de juin 2022, le fait de cliquer sur cet item permettait de télécharger les derniers fichiers paramètres. Toutefois, cette possibilité n'était pas satisfaisante car ces fichiers doivent être enregistrés sur le serveur. Par conséquent, l'option ne fonctionnait pas toujours car liée aux droits d'accès et d'enregistrement de l'utilisateur sur le serveur.

Pour votre information, ces fichiers sont toujours fournis lors d'une mise à jour et sont également téléchargés à l'ouverture de période si le paramètre *Télécharger les fichiers de nomenclature à l'ouverture de période* dans la gestion des structures, fiche association est coché :

- CLOUD_GRH_PAYE.xlsx contient les chiffres de paye de toutes les années car il contient une colonne date d'effet.
- CLOUD-GRH_DSN_CUMUL_P99V1.csv contient la nomenclature DSN de la norme 99 (année de la norme cad 22 pour 2022).
- CLOUD_DSN_CTP.csv contient la liste des CTP fourni par l'URSSAF.
- CLOUD_GRH_DIDA.xlsx est le fichier d'équivalence **Données Individuelle/ Données Agrégées**.
- CLOUD_DSN_CODIFREGIME9999.xlsx est le fichier d'aide à la codification des régimes.

Avec la mise à jour de juin 2022, ces fichiers seront automatiquement mis à jour sur votre serveur, sans intervention de votre part. La seule condition est que le service de téléchargement

automatique des mises à jour soit mis en place.

Le fichier des chiffres de paye est donc régulièrement mis à jour dès que nous avons connaissance d'une modification et qu'elle soit officielle.

Chaque jour, à l'ouverture du programme, une vérification est effectuée et si un changement est détecté, une alerte est affichée (**Nouveau chiffres disponibles**) jusqu'à ce qu'un utilisateur consulte le changement.

L'écran suivant présente la liste des constantes générales mais aussi des taux et valeurs susceptibles d'être mis à jour.

Mise à jour pour l'année

Cet écran permet de mettre à jour automatiquement les valeurs des constantes générales et les taux de cotisation pour la nouvelle année.

Si vous ne désirez pas mettre à jour certaines valeurs, il suffit de décocher la ligne correspondante.

Vous pouvez également mettre à jour les taux AT en fonction du fichier que vous pouvez télécharger sur Net entreprise via un mail sécurisé que vous allez recevoir du GIP-MDS.

Type	Acronme	Libellé	Valeur		Taux salarial		Taux employeur	
			Actuel	2022	Actuel	2022	Actuel	2022
☒	CONSTANTE	ANREPAS	Avantage en nature Repas	4,95	5,00			
☒	CONSTANTE	GMRCAT	GMR CAT	1589,47	1603,12			
☒	CONSTANTE	SMIC20	20% du SMIC mensuel	317,894	320,624			
☒	CONSTANTE	SMIC50	50% du SMIC mensuel	794,735	801,56			
☒	CONSTANTE	SMIC110	110% du SMIC mensuel	1748,42	1763,43			
☒	CONSTANTE	GMRAP	GMR AP	1539,45	1539,45			
☒	CONSTANTE	SMIC45	45% du SMIC	715,26	721,40			
☒	CONSTANTE	SMIC507	50,7% du SMIC	805,86	812,78			
☒	CONSTANTE	SMIC55	55% du SMIC	874,21	881,72			
☒	CONSTANTE	SMIC90	90% du SMIC	1430,52	1442,81			
☒	CONSTANTE	SMIC105	105% du SMIC	1668,94	1683,28			
☒	CONSTANTE	SMIC1107	110,7% du SMIC	1759,54	1774,65			
☒	CONSTANTE	SMIC130	130% du SMIC	2066,31	2084,06			
☒	CONSTANTE	RMI	Montant du RSA (Ex RMI)	564,78	565,34			
☒	CONSTANTE	REPASESAT	Prix du repas pour les ESAT	3,65	3,76			
☒	CONSTANTE	COEFAGCPCURSSAF	Coefficient allègement général de cotisation part URSSAF...	0,224	0,2229			
☒	CONSTANTE	COEFAGCPMSA	Coefficient allègement général de cotisation part MSA (no...	0,224	0,2229			
☒	CONSTANTE	PAS_MTABT	Montant de l'abattement du PAS pour les CDD de moins ...	652,00	652,00			
☒	CONSTANTE	PAS_EXOAPP	Seuil annuel d'exonération pour les apprentis et les stagia...	18655,00	19237,00			
☒	CONSTANTE	EXOHSUP	Limite d'exonération fiscale heures supplémentaires et co...	5358,00	5358,00			
☒	CONSTANTE	CS_MITREF	Montant de référence minimum pour frais de santé	16,34	17,84			
☒	CONSTANTE	IKV_TAUX	Prix du kilomètres de l'indemnité kilométrique vélo	0,25	0,25			
☒	BAR_SAIS	1001	Tranche supérieure pour quotité 1/20	319,17	328,33			
☒	BAR_SAIS	1002	Tranche supérieure pour quotité 1/10	623,33	640,83			
☒	BAR_SAIS	1003	Tranche supérieure pour quotité 1/5	929,17	955,00			
☒	BAR_SAIS	1004	Tranche supérieure pour quotité 1/4	1233,33	1266,67			
☒	BAR_SAIS	1005	Tranche supérieure pour quotité 1/3	1537,50	1579,17			
☒	BAR_SAIS	1006	Tranche supérieure pour quotité 2/3	1847,50	1897,50			
☒	BAR_SAIS	1007	Montant mensuel par personne à charge	122,50	126,67			
☒	BAR_SAIS	1008	Montant sur RSA	559,74	565,34			
☒	EA_VALEUR	1	Montant annuel Aide Age < 50	15400,00	16084,00			
☒	EA_VALEUR	2	Montant annuel Aide Age 50-56	15600,00	16293,00			
☒	EA_VALEUR	3	Montant annuel Aide Age >=56	16000,00	16711,00			
☒	EA_VALEUR	4	Aide annuelle MAD	4100,00	4282,00			
☒	EA_VALEUR	5	CSS Tremplin	10751,00	10751,00			
☒	EA_VALEUR	6	EATT	4570,00	4570,00			
☐	TAUXAT	1001	AT 2,10%					2,10



- La première colonne indique le type de valeur : Constante générale, cotisation ou l'acronyme de la liste des taux et valeurs
- La deuxième colonne l'acronyme de la constante, le nom de la rubrique de cotisation ou l'indice de la liste des taux et valeurs.
- Sont présentées ensuite les valeurs actuelles (celle de votre base) et la valeur à appliquer pour l'année en cours (en rouge si différente)
- Enfin la dernière colonne affiche éventuellement la date d'effet : Le fichier que nous fournissons contient plusieurs valeurs pour une même constante. Cependant, seule la valeur en vigueur dans la période de paye en cours sera affiché. Par exemple la nouvelle valeur du SMIC au 1er janvier ne sera affiché que lorsque vous ouvrez la période de janvier (Quelque

soit la date à laquelle vous ouvrez cette période et à condition que la nouvelle valeur soit connue et officielle)

Les taux de transport peuvent également être mis à jour, mais bien évidemment, seuls les taux de transport que vous utilisez (en fonction du code insee commune) sont affichés.

Il est possible de décocher certaines lignes si vous désirez les mettre à jour manuellement.

Cliquez ensuite sur valider

Taux AT

Les taux AT sont mis à jour régulièrement, mais surtout en début d'année. Si dans les années précédentes, il fallait attendre parfois le mois de février pour connaître les nouveaux taux AT, ce n'est apparemment plus le cas. Les taux AT sont mis à disposition avec un compte rendu via la DSN de novembre.

Le logiciel va automatiquement rechercher et analyser ces comptes rendus afin de vous permettre de les mettre à jour automatiquement via la procédure précédente.

Gestion des constantes

A la suite de la mise à jour automatique, vous aurez peut-être besoin de modifier certaines valeurs manuellement.

L'écran de gestion des constantes se présente de la manière suivante :

Numéro	Alias	Désignation	Valeur par niveau Association	Valeur active	Redéfinition	71
1	PLPSECUAN	Plafond de sécu annuel	40524	40524		
2	PLPSECUJOURS	Plafond de sécu mensuel	3377	3377		
3	PLPSECUJOUR	Plafond de sécu journalier	186	186		
4	PLPSECUHEURE	Plafond de sécu horaire	25	25		
5	BASTAXESAL2	Base annuelle Taxe/Salaire 2	7924	7924		
6	BASTAXESAL3	Base annuelle Taxe/Salaire 3	15821	15821		
7	INDRETNI	Indemnité de retraite non imposable	0	0		
8	PERIOD_COT_PAT	Périodes d'affichage des cotisations patronales	JFMAMJJASOND	JFMAMJJASOND		
9	APECFORFAIT	Forfait APEC	0	0		
10	TREDUCMAX	Taux maximum réduction salariale pour heure comp. et...	21,5	21,5		
11	EXCHSUP	Limite d'exonération fiscale heures supplémentaires et...				
12	MTREDUCHEURE	Montant de la réduction patronale pour une heure su...	1,5	1,5		
13	EXIOTAXE	Exonéré de la taxe sur les salaires	Non	Non		
14	SMICMENS	SMIC Mensuel	1000	1000		
15	SMICHOR	SMIC Horaire	50	50		
16	SMIC0101	Smic horaire au 1er janvier	10,03	10,03		
17	MG	Minimum garanti	3,62	3,62		
18	ANREPAS	Avantage en nature Repas	4,85	4,85		
19	SMIC20	20% du SMIC mensuel	304,244	304,244		
20	SMIC50	50% du SMIC mensuel	760,61	760,61		
21	SMIC507	50,7% du SMIC mensuel				
22	SMIC45	45% du SMIC	684,55	684,55		

ATTENTION A LA COLONNE REDÉFINITION qui permet de savoir si une redéfinition de la valeur existe au niveau inférieur

Correctif du 28 juin 2023

Contexte

Une anomalie a été détectée lors de la mise à jour des constantes. Elle se produit dans un contexte très particulier :

- L'utilisateur effectue un calcul de paye.
- Puis, sur le tableau de bord, clique sur *Mettre à jour les chiffres de paye* et Valide l'écran suivant.

La conséquence, c'est que le programme met à jour les chiffres de paye au niveau de la dernière section qu'il a calculé. De ce fait, toutes les constantes sont considérées comme redéfinies. Cela n'a pas de conséquence tant que les chiffres au niveau association et au niveau section sont identiques. Mais à la prochaine mise à jour des chiffres, seules les constantes au niveau association seront mise à jour entraînant éventuellement un mauvais calcul dans la section concernée.

Le programme a bien entendu été corrigé. Toutefois, pour détecter et corriger la conséquence, un outil est mis à disposition.

Correction

Lancez l'écran de gestion des constantes et placez vous au niveau association

Si la colonne Redéfinition contient des Oui pour des constantes à caractère unique (SMIC, Plafond, etc), vous êtes concernés.

Gestion des constantes générales :

Niveau association



Constantes Générales		Constantes Utilisateur				
Identification			Valeur par niveau	Valeur active	Redéfinition	96 lignes
Numéro	Alias	Désignation	Association			
1	PLFSECUAN	Plafond de sécu annuel	43992	43992	Oui	
2	PLFSECUMOIS	Plafond de sécu mensuel	3666	3666	Oui	
3	PLFSECUJOUR	Plafond de sécu journalier	202	202	Oui	
4	PLFSECUHEURE	Plafond de sécu horaire	27	27	Oui	
5	BASTAXESAL2	Base annuelle Taxe/Salaire 2	8572	8572	Oui	
6	BASTAXESAL3	Base annuelle Taxe/Salaire 3	17113	17113	Oui	
7	MOISTAXESAL	Mois de démarrage du plafond de taxe/Salaire				
8	INDRETNI	Indemnité de retraite non imposable	0	0	Oui	
9	PERIOD_COT_PAT	Périodes d'affichage des cotisations patronales	JFMAMJJASOND	JFMAMJJASOND	Oui	
10	APECFORFAIT	Forfait APEC	0	0	Oui	
11	TXREDUCMAX	Taux maximum réduction salariale pour heure comp. et sup.	11,31	11,31	Oui	
12	EXOHSUP	Limite d'exonération fiscale heures supplémentaires et complémentaires	8037	8037	Oui	
13	MTREDUCHEURE	Montant de la réduction patronale pour une heure supplémentaire	0	0	Oui	
14	EXOTAXE	Exonéré de la taxe sur les salaires	Non		Oui	
15	SMICMENS	SMIC Mensuel	1747,2	1747,2	Oui	
16	SMICHOR	SMIC Horaire	11,52	11,52	Oui	
17	SMICHORNET	SMIC horaire net	9,11	9,11	Oui	
18	SMIC0101	Smic horaire au 1er janvier	11,27	11,27	Oui	
19	MG	Minimum garanti	4,1	4,1	Oui	
20	ANREPAS	Avantage en nature Repas	5,2	5,2	Oui	
21	SMIC20	20% du SMIC mensuel	349,44	349,44	Oui	
22	SMIC50	50% du SMIC mensuel	873.6	873.6	Oui	



Cliquez alors sur le bouton



Vérification des redéfinitions.

L'écran présente alors la liste des constantes redéfinies à un niveau inférieur, et dont la valeur est différente.

Les constantes à caractère unique sont affichées en rouge et ne doivent pas être dans cette liste, si c'est le cas il faudra probablement vérifier et effectuer des [régularisations](#).

Liste des constantes redéfinies à des niveaux inférieurs				
 Valider  Annuler				
Alias	Etablissement	Section	Valeur	Valeur Association
66_LAFORCADE	ET01	0000	0	238
66_LAFORCADE	ET07	0000	0	238
66_LAFORCADE	ET09	0000	0	238
66_LAFORCADE	ET10	0000	0	238
66_LAFORCADE	ET13	0000	0	238
66_LAFORCADE	ET15	0000	0	238
66_LAFORCADE	ET17	0000	0	238
66_LAFORCADE	ET25	0000	0	238
66_LAFORCADE	ET30	0000	0	238
66_LAFORCADE	ET43	0000	0	238
66_LAFORCADE2	ET01	0000	0	238
66_SEGUR2	ET02	0000	38	0
66_SEGUR2	ET03	0000	38	0
66_SEGUR2	ET04	0000	38	0
66_SEGUR2	ET05	0000	38	0
66_SEGUR2	ET06	0000	38	0
66_SEGUR2	ET06	1006	38	0
66_SEGUR2	ET08	0000	38	0
66_SEGUR2	ET11	0000	38	0
66_SEGUR2	ET12	0000	38	0
66_SEGUR2	ET18	0000	38	0
66_SEGUR2	ET19	0000	38	0
66_SEGUR2	ET21	0000	38	0
EXOTAXE	ET17	0000	1	
EXOTAXE	ET20	1021	1	
EXOTAXE	ET20	1024	1	
EXOTAXE	ET21	0000	1	
EXOTAXE	ET25	0000	1	
SMICHORNET	ET06	1006	9,12	9,11

Dans cet exemple, les constantes 66_LAFORCADE, 66_SEGUR2, EXOTAXE sont redéfinies et c'est tout à fait normal.

En revanche la constante SMICHORNET est unique et ne doit pas être redéfinie au niveau section. (Pour information, cette constante n'est utilisée que dans le calcul du complément SMIC à la RMM activité partielle donc peu de conséquence).

Cliquez ensuite sur le bouton Valider. Il permet de corriger les redéfinitions erronées, c'est à dire celle qui ont la même valeur au niveau inférieur ou celles qui ont un caractère unique comme le SMIC, les plafonds, les bases taxe sur les salaires...

Confirmation

Ce traitement permet de corriger toutes les redéfinitions qui ont la même valeur ou qui ont un caractère unique
Confirmez le traitement

A la suite du traitement, seules les redéfinitions "normales" sont conservées.

Constantes Générales		Constantes Utilisateur		Identification		Valeur par niveau			96 lignes
Número	Alias	Désignation	Association	Valeur active	Redéfinition				
1	PLFSECUAN	Plafond de sécu annuel	43992	43992					
2	PLFSECUOIS	Plafond de sécu mensuel	3666	3666					
3	PLFSECUJOUR	Plafond de sécu journalier	202	202					
4	PLFSECUHEURE	Plafond de sécu horaire	27	27					
5	BASTAXESAL2	Base annuelle Taxe/Salaire 2	8572	8572					
6	BASTAXESAL3	Base annuelle Taxe/Salaire 3	17113	17113					
7	MOISTAXESAL	Mois de démarrage du plafond de taxe/Salaire							
8	INDRETNI	Indemnité de retraite non imposable	0	0					
9	PERIOD_COT_PAT	Périodes d'affichage des cotisations patronales	JFMAMJJASOND	JFMAMJJASOND					
10	APECFORFAIT	Forfait APEC	0	0					
11	TXREDUCMAX	Taux maximum réduction salariale pour heure comp. et sup.	11,31	11,31					
12	EXOHSUP	Limite d'exonération fiscale heures supplémentaires et complémentaires	8037	8037					
13	MTREDUCHEURE	Montant de la réduction patronnale pour une heure supplémentaire	0	0					
14	EXOTAXE	Exonéré de la taxe sur les salaires	Non					Oui	
15	SMICMENS	SMIC Mensuel	1747,2	1747,2					
16	SMICHOR	SMIC Horaire	11,52	11,52					
17	SMICHORNET	SMIC horaire net	9,11	9,11					
18	SMIC0101	Smic horaire au 1er janvier	11,27	11,27					
19	MG	Minimum garanti	4,1	4,1					
20	ANREPAS	Avantage en nature Repas	5,2	5,2					
21	SMIC20	20% du SMIC mensuel	349,44	349,44					
22	SMIC50	50% du SMIC mensuel	873.6	873.6					

Régularisations

Si vous constatez une redéfinition d'une constante à caractère unique, il faut probablement effectuer des régularisations.

Si cette constante est un plafond de sécurité sociale ou une base taxe sur les salaires, le simple fait de corriger le montant suffit car ces constantes sont utilisées en annuel.

Il n'en va pas de même pour le smic mensuel qui intervient dans le calcul du complément smic ou du salaire des TH. Il conviendra alors de vérifier les salariés concernés et de faire des régularisations.

Il faut d'abord vérifier la période à laquelle l'anomalie s'est produite. Dans l'écran des constantes, cliquez sur le bouton *Période courante* pour consulter les périodes précédentes :

Gestion des constantes générales :

Niveau association

Période courante : Juin 2023

Structures :

Rechercher...

S'il n'y a pas de redéfinition, c'est que l'anomalie ne s'était pas encore produite.



Vous pouvez utiliser le bouton *Vérification des redéfinitions*. Bien entendu, il ne sera pas possible de corriger les redéfinitions pour une période archivée.

Revision #13

Created 6 May 2022 18:39:18 by Valéry HUMEZ

Updated 23 July 2026 14:11:20 by Elodie LUCEYRAN